



Bulletin de salaire

Par miague soly

Bonjour, J'ai un salaire net de 1684? 2 enfants que j'eleve seule. Une dette à hauteur de 46000 (dette locative, impôt, crédit,cantine)j'ai une saisie sur salaire, mon employeur me saisie 418?mois.Combien mon employeur a t-il le droit de saisir ? Le montant exact svp Merci d'avance. Cdl
Cordialement

Par janus2

Bonjour,
Il y a un calculateur à cette adresse :
[url=http://rfpaye.grouperf.com/calcul/?fichier=saisie_sur_salaires]http://rfpaye.grouperf.com/calcul/?fichier=saisie_sur_salaires[/url]
Avec vos informations (salaire net 1684? et 2 personnes à charge), je trouve 270.01?.

Par miague soly

Un grand merci pour votre réponse, j'irai voir ma DRH pour demander des explications. Elle me soutien que je dois avoir l'équivalent d'un RSA avec 2 enfants! elle me demande des textes, j'avoue que je suis un peu démunie.

Merci encore

Par janus2

Pour plus d'explications, voir ce lien :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F115]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F115[/url]

Mais je suis très étonné qu'un DRH méconnaisse cela...

Par miague soly

Bonjour,

Je fais suite aux échanges de mail au sujet de ma paie, effectivement c'est très étonnant qu'une DRH ne sache pas cette information. Elle me dit qu'elle a fait confiance à son gestionnaire de paie (société prestataire à l'extérieur). depuis septembre on me prélève 418? au lieu de 270e, soit 148? de plus! ai-je le droit de réclamer la différence auprès de mon employeur? Ma DRH me dit que c'est trop tard ils ont déjà donné l'argent à mes créanciers! Que puis-je faire? Elle me demande des textes de loi, je vais aller me documenter sur les sites pour y voir claire J'ai pas les moyens de prendre un avocat.

Merci.

Cordialement